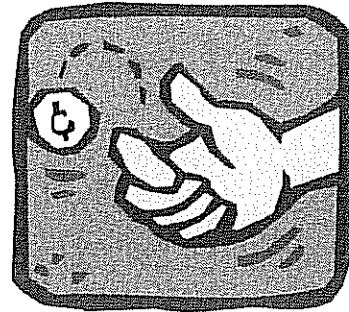




**Rapport de la Commission des Finances concernant  
le préavis n° 20/07**

**Engagement d'un demi-poste de travail d'employé  
d'administration pour l'administration communale**



Composition Commission des Finances	
Charles Leu	Président
Philippe Muggli	Membre, rapporteur
Orlando Masiello	Membre
Cédric Margot	Membre

Dates des réunions
4 juin 2007
11 juin 2007

Monsieur le Président,  
Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers,

## 1. Préambule

Nous tenons à remercier Messieurs Raymond Bron, Syndic, et José Rohrer, Conseiller Municipal, pour leur disponibilité et la clarté des informations reçues lors d'une séance commune tenue avec la commission ad hoc.

Le but de ce préavis est l'engagement d'un demi-poste déjà porté au budget 2007, ceci selon le principe d'imparité et non pas d'impartialité comme déjà signalé à la Municipalité

## 2. Commentaires de la Commission

Le but de ce préavis est de donner la possibilité au personnel de l'administration communale d'effectuer son travail de manière correcte et dans un esprit serein.

Les éléments indiqués dans le préavis, ainsi que les informations reçues à l'occasion de la séance tenue conjointement avec la Commission ad hoc sont des arguments de la Municipalité et nous regrettons de ne pas avoir eu le temps d'analyser en détails les différents éléments avancés et d'en évaluer le bien-fondé.

L'engagement de ce demi-poste sera réparti sur les domaines suivants :

- la bourse pour 20 % ;
- l'administration générale pour 20% ;
- la réception pour 10 %.

La COFIN ne peut pas soutenir ce raisonnement, le fait d'engager plusieurs personnes pour effectuer des tâches différentes enlève toute souplesse pour la planification du travail.

Il vaudrait mieux une personne à 40 % mais polyvalente, cela irait plus dans les vues de M. Bron qui affirmait le 7 décembre 2006 : « l'administration communale de Cugy est formée d'une petite équipe, pratiquement tous sont au courant de tous les dossiers sans en être chargés ».

Si l'on a besoin de la personne A pour effectuer une tâche et que la personne B est présente, cela nous semble contraire à la souplesse souhaitée. De plus que va-t-il se passer si l'expérience montre que l'on a besoin d'une personne à 30% pour la Bourse et seulement à 10% pour l'Administration, ou l'inverse ?

### 3. Considérations financières

Si le 10% du poste lié à la réception sera occupé par Mme Mermoud qui augmentera son temps de travail, les 40% restant seront répartis sur deux personnes ayant des profils bien différents. Il sera demandé de la souplesse aux personnes engagées, puisqu'il y aura des périodes, notamment en période de budget ou lors du bouclage des comptes, où la personne dédiée à la bourse travaillera sensiblement plus, mais annuellement, cela représentera effectivement un 20%.

Si Mme Mermoud reste dans sa classe actuelle, les engagements de la personne qui se consacrera à la bourse se fera vraisemblablement en classe 14 et de la personne s'occupant de l'administration dans la classe 10.

Il est évident que le montant de la rémunération sera effectué en fonction de la qualification de la personne engagée.

		6 bas	6 haut	10 bas	10 haut	14 bas	14 haut
Salaires brut annuel		10'016.40	13'035.60	11'220.00	14'953.20	12'811.20	17'258.40
Charges sociales							
AVS, AI, AC	8.050	806.32	1'049.37	903.21	1'203.73	1'031.30	1'389.30
LAA prof	0.209	20.93	27.24	23.45	31.25	26.78	36.07
LAA non prof	1.146	114.79	149.39	128.58	171.36	146.82	197.78
Total I		10'958.44	14'261.60	12'275.24	16'359.55	14'016.09	18'881.55
x 2 pour 40% annuel		21'916.88	28'523.20	24'550.48	32'719.10	28'032.19	37'763.11
Mme Mermoud		7'476.55	7'476.55	7'476.55	7'476.55	7'476.55	7'476.55
Charges sociales	9.405	703.17	703.17	703.17	703.17	703.17	703.17
APG	2.540	189.90	189.90	189.90	189.90	189.90	189.90
LPP		1'696.55	1'696.55	1'696.55	1'696.55	1'696.55	1'696.55
Total II		10'066.17	10'066.17	10'066.17	10'066.17	10'066.17	10'066.17
Total		31'983.06	38'589.37	34'616.66	42'785.27	38'098.36	47'829.28
d'où coût pour 6 mois		15'992	19'295	17'308	21'393	19'049	23'915

### 4. Prise de position de la COFIN

Un technicien communal a été engagé en 2006 avec comme cahier de charges de soutenir la Municipalité, ainsi que de décharger l'administration communale de questions techniques complexes.

Le poste 110.3010.01, traitement du personnel administratif présente une augmentation d'environ CH 120'000.- entre les comptes 2005 et 2006, soit une augmentation de 37%. Ces chiffres ne prennent pas en compte le demi poste proposé.

Selon les informations fournies par M. le Syndic à l'occasion du préavis 05/06, les heures supplémentaires étaient en partie imputables au retard pris par le passé. La nouvelle équipe en place s'est attelée à la tâche pour le rattraper.

Le préavis 05/06 prévoyait la création d'une nouvelle fonction, et enfin, une analyse de la situation du personnel d'exploitation fera également l'objet d'un prochain préavis.

La COFIN n'est pas opposée à un changement d'organisation, mais dans cette période de budget largement déficitaire, elle estime qu'il est difficile dans ces conditions d'avoir une vue d'ensemble de l'organisation et des coûts.

Compte tenu de tous ces éléments, compte tenu des avis divergents entre les membres de la COFIN d'un part, et du manque de temps pour analyser et évaluer sérieusement les arguments avancés par la Municipalité d'autre part, nous proposons à la Municipalité de retirer ce préavis et à l'intégrer dans un préavis global sur le personnel de la Commune en laissant suffisamment de temps aux commissions pour l'étudier.

Conseil communal de Cugy (VD)  
Commission des finances

Rapport préavis 20-07 .doc 2

Mais, pour répondre aux soucis réels de la Municipalité, la COFIN vous propose d'accepter d'allouer un montant (à définir) pour engager du personnel temporaire pour donner un coup de main jusqu'à ce qu'une analyse globale soit concrétisée.

A nos yeux elle aurait les avantages suivants : souplesse, décharge des collaborateurs, plus d'urgence pour l'engagement, temps pour la réflexion.

## 5. Conclusions

La Commission des finances vous propose, Mesdames les conseillères, Messieurs les conseillers, de demander à la Municipalité de retirer le préavis pour les arguments énoncés précédemment.

Cugy, le 18 juin 2007

---

Charles Leu

---

Cédric Margot

---

Orlando Masiello

---

Philippe Muggli  
Rapporteur